

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2021-2022

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 28 avril 2022, à 19 heures 15

6. CONSULTATION

6.5. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS - CRITERES D'INSCRIPTION 2023-2024 (RETOUR : 20 MAI 2022)

6.5.2. Résolution

(CP/22-04/07)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA21/22-03-082 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 15 mars 2022, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU QUE la fin de la période d'inscription doit être devancée dans le but de respecter la demande ministérielle du 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE l'application des critères ne génère pas de difficultés particulières ;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion ;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 16 mars au 20 mai 2022 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis ainsi que des recommandations proposées par le sous-comité de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations ;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le projet de critères d'inscription du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys 2023-2024 tel que soumis par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Martine Riendeau - Proposition adoptée à l'unanimité)

Copie conforme du procès-verbal du 28 avril 2022